

L'accord du recul des services actifs

FO vous informe Services actifs Point au 3 Novembre 2011

Une signature en avril 2010 entre la seule CGT et les employeurs des IEG.

Un gouvernement qui transcrit dans son intégralité l'accord par décret en septembre 2011.

Une concertation de mise en œuvre marathon **qui confirme nos analyses et nos craintes de réduction massive des services actifs** (13 Octobre au 1^{er} Décembre pour une date d'effet au 1^{er} juin 2012)

Une direction qui annonce clairement que sans application de cet accord devenu décret, il y aura carence pour les embauchés après le 1^{er} janvier 2009.

La Documentation de référence FO est disponible dans tous nos syndicats
«Remise en cause des services actifs et insalubres / envoi fédéral du 14 octobre»

Au recto les emplois en examen au niveau national à ce jour

Nota : si vous ne trouvez pas encore d'emploi « équivalent » au votre, c'est que vos emplois seront examinés d'ici le 1^{er} Décembre.

**Emplois de Conduite – Exploitation –
Optimisation- Protection de site
(taux avec l’astreinte -voir critères d’acceptabilité en bas de doc)**

Exemple d’emplois	Direction	Division	Taux Actuel Source Direction EDF SA	Taux actuels Indications FO	Taux proposé sans l’astreinte
Agent & Technicien d’exploitation, chef d’exploitation, opérateur, coordinateur technique (service continu permanent)	DPI	DPIT	100%	100%	100%
Chef de quart, éclusier (service continu permanent)	DPI	DPIH	100%	100%	100%
Techniciens, chargé d’activités déconstruction (service continu permanent)	DPI	DIN	100%	100%	100%
Chargé Contrôle Manœuvre Groupe Appui (service continu permanent)	DSEI	Thermique DIESEL	100%	100%	100%
Agent & Technicien d’exploitation, chef d’exploitation, opérateur, coordinateur technique, agent de terrain, agent de protection de site, chargé de contrôle manœuvre groupe appui (service continu permanent)	DPI DSEI	DPN DPIT SEI	100%	100%	100%
Contremaitre exploitation (Services continus une partie de l’année)	DSEI	PROD	Non renseigné		22% ou 38% Voir exemple Remis
chef de quart alternant -éclusier alternant (travail de nuit + de 270H par an, la nuit)	DPI	DPIH	100%	100%	100%
Exploitant TAC Agent technique de conduite turbine à combustion	DSEI	Prod	Non renseigné	100%	87%
Exploitant TAC Agent technique de conduite, agent d’exploitation, des turbines à combustion	DPI	DPIT	Non renseigné	100%	70%
Coordinateur processus journalier, ingénieur d’appui, ingénieur d’exploitation, optimiseur journalier, préparateur optimiseur, responsable adjoint, responsable filière infra journalière, responsable d’équipe, responsable filière interface temps réel, responsable filière journalière	DOAAT	CPO JO3 CPO HYDRO	Non renseigné	30 à 70% Selon les emplois	0%

Emplois d'Intervention – Maintenance
(taux avec l'astreinte -voir critères d'acceptabilité en bas de doc)

Exemple d'emplois (F= numéro des fiches à l'examen)	Direction	Division	Taux Actuel Source Direction EDF SA	Taux actuels Indications FO	Taux proposé sans l'astreinte
Agent d'intervention maintenance thermique (Multi-sites) F1	DPI	DAIP ULM Ex ORI	Non renseigné	100 %	79 %
Technicien intervention et caractérisation (Multi sites) F2	DPI	DIN	Non renseigné	100 %	73 %
Technicien de laboratoire génie civil F3	DPI	DIN	Non renseigné	100 %	60 %
Technicien de laboratoire chimie métallurgie analyse médicale F4	DPI	DIN	Non renseigné	100 %	60 %
Agent de soudage-technicien soudage F5	DPI	DPIH	Non renseigné	100 %	100 %
Agent machine outil – technicien machine outil F6	DPI	DPIH	Non renseigné	100 %	80 %
Technicien d'intervention et assistant technique MCR Intervenant sur le parc Hydraulique F7	DPI	DPIH	Non renseigné	Tech à 100 % Assistant à 60 %	80 %
Agent d'exploitation-opérateur maintenance exploitation (SEI) –agent maintenance électricité DSEI- F8	DPI DSEI	DPIH	Non renseigné	100 %	75 %
Assistant technique contrôle électrique-GMH F9	DPI	DPIH	Non renseigné	100 %	50 %
Assistant technique contrôle électrique-GEH F10	DPI	DPIH	Non renseigné	100 %	50 %
Agent technique « intervention mise en service » informatique industrielle - CIH F11	DPI	DPIH	Non renseigné	30 %	30 %
Assistant contrôle électrique – DTG F12	DPI	DPIH	Non renseigné	100 %	50 %
Agent de maintenance mécanique – opérateur maintenance mécanique SEI Technicien de maintenance mécanique F13	DPI DSEI	DPIH Hydrau	Non renseigné	100 %	100 %

Exemple d'emplois (F= numéro des fiches à l'examen)	Direction	Division	Taux Actuel Source Direction EDF SA	Taux actuels Indications FO	Taux proposé sans l'astreinte
Technicien principal de maintenance mécanique et soudage – contremaître maintenance mécanique (SEI) F14	DPI DSEI	DPIH- Hydrau	Non renseigné	100 %	70 %
Technicien exploitation – technicien maintenance Exploitation (SEI), technicien maintenance électricité(SEI), surveillant (SEI) F15	DPI DSEI	DPIH Hydrau	Non renseigné	100 %	65 %
Technicien principal d'exploitation-contremaître exploitation (SEI) F16	DPI DSEI	DPIH Hydrau	Non renseigné	100 %	40 %
Technicien d'intervention et Assistant technique (MCR, Fonctionnement) Hydraulique intervenant sur les parcs THF et nucléaire, intervenant sur machines tournantes F17	DPI	DPIH DPN (DTG)	Non renseigné	100 %	63 %
Chargé d'affaires, chargé de méthodes, appui technique maintenance (Turbines à combustion) F18	DPI	DPIT	Non renseigné	100 %	51 %
Agent d'intervention et de surveillance maintenance(MCR, manutention, elec, autos,logistique technique, ...), agent et technicien maintenance méca générale, méca diesel, agent machine outil, métrologie, agent et technicien elec F19	DPI DSEI	DPIT SEI	Non renseigné	100 %	63 %
Agent & Technicien d'intervention et de surveillance appui au process THF (chimie, essais, environnement, contrôle des performances, ...) - Agent et Technicien Labo F20	DPI DSEI	DPIT-SEI	Non renseigné	100 %	42 %
Agent d'intervention et de surveillance maintenance (MCR, elec, essais, autos, génie civil, logistique nucléaire, ...) F21	DPI	DPN	Non renseigné	100 %	69 %
Agent d'intervention et de surveillance autres process (chimie,-enviro, radiopro, sécurité,...) F22	DPI	DPN	Non renseigné	100 %	59 %
OP entretien F23	DSEI	prod	Non renseigné	100 %	100 %

Selon nos estimations, les reculs de reconnaissance de la pénibilité **vont de moins 5 % à moins 70 %**

exemple :

- dans l'ancien système, les emplois de la direction de la DOAAT étaient entre 30 et 70 % qu'ils soient en astreinte ou pas.
- dans le nouveau système, ces emplois passent tous à 0 % eu égard à la pénibilité, « **version accord CGT et employeurs** »

Pour l'ensemble des Directions de l'entreprise, aucun emploi n'a de reconnaissance de pénibilité mieux reconnue qu'auparavant.

Pour les emplois comportant de la pénibilité, susceptibles de prendre de l'astreinte (au moins 15 nuits avec sorties ou 26 sollicitations de nuit, une majoration du taux de 20 % est appliquée.).

Précisons qu'il s'agit d'une moyenne par emploi de l'entreprise **et non par Agent.**

Rappelons que dans le système antérieur, il n'y avait pas besoin de monter l'astreinte sous certaines conditions pour **bénéficier d'un taux de services actifs à 100 %.**

Quand on considère les critères d'obtention du forfait de 20 %, **il y a tout lieu de douter de la pérennité du forfait, l'outil obligeant à un réexamen des services actifs, tous les 3 ans.**

Pour FO Energies et Mines, notre position de fond reste le maintien de la reconnaissance de la pénibilité à minima dans les taux actuels dans l'ensemble des emplois examinés qui en bénéficiaient

+ toutes les nouvelles formes de pénibilité

Prochaine séance :

le 10 novembre 2011 avec les emplois de surveillance DAIP-DPIH-DPIT-DPN-DIN. Les propositions de taux iraient de 11 % à 55 % maximum sans l'astreinte.

Défendez-vous
Rejoignez-nous